Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20261104-COM2026112-DE

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Du 4 novembre 2026 à 19 heures 30
Membres en exercice : 15 – membres présents : 14
Date de convocation : 23 octobre 2026

Le quatre novembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Sonia ALLAIN, Maire

Étaient présents : Sonia ALLAIN, Maire, Patrick GUILLOUX, Sylvie MARIGAULT, Jean-François LE MIGNOT, Morgane BROUDER, Maires-Adjoints. Franck HAMARD, Ludivine GEORGELIN, Nelly ROPARS, Anna MERCIER, Maxime TIREL, Mathieu LE GALL, Serge OLLIVAUX, Nolwenn BOHEC

Absents, excusés : Lizig CLOAREC

Secrétaire de séance : Nelly ROPARS

2026112 - Convention « chats libres » : fixation de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée pour la stérilisation et l'identification des chats errants

Morgane BROUDER, Maire-Adjoint, rappelle à l'assemblée, sa délibération en date du 25 juin 2026, validant le contenu de la convention relative à la gestion des chats libres entre la commune et l'APAA et décidant d'allouer une participation financière annuelle de 500 euros. Suite à la rencontre avec les responsables de l'association, ces derniers sollicitent, outre une participation financière annuelle, une subvention de fonctionnement. Il est proposé à l'assemblée la participation de la commune ainsi qu'il suit : Maintien de la participation annuelle à hauteur de 500.00 euros (délibération du 25 juin 2026) et octroi à l'association, d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 100.00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **MAINTIENT** la participation annuelle de la commune à 500 euros, dans le cadre de la convention « chats libres »
- **DECIDE** l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 100.00 euros au titre de l'année 2026, en faveur de l'APAA de Trégrom
- **PRECISE** que ces montants seront prélevés à la section Fonctionnement du budget 90400
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant

Pour extrait conforme,
Sonia ALLAIN, Maire

Nelly ROPARS
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après transmission en préfecture le 9 novembre 2026
Et publication ou notification le 9 novembre 2026